

FICHE PRATIQUE

Vous exercez une activité agricole Quelles précautions prendre contre le COVID 19 ?

Quels sont les risques de transmission du COVID-19 ?

Quand vous êtes touchés par un postillon ou une gouttelette contaminée :

Sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux en cas de contact étroit : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection. Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteur du virus et le transmettre.

Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage :

- Le contact avec des mains non lavées constitue un risque important majeur de transmission.
- Sur les surfaces contaminées (objets, cartons, poignées...), le virus peut survivre quelques heures à quelques jours.
- Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.

Cas particuliers :

Aux élevages avec un seul chef d'exploitation et quelques contacts avec des personnes extérieures :

- Voisins/famille/amis pour entraide lors de chantiers auprès des animaux (tri, prophylaxie, etc.) ou lors de chantiers cultureux,
- Intervention de prestataires (vétérinaire, inséminateur, laitier, agent de pesée, technico-commercial, conseiller d'élevage, équarisseur, technicien d'un groupement de producteur (pour les éleveurs en intégration), fournisseur, collecteur d'animaux, pareur, ...).

Aux élevages qui ont davantage de contacts avec des personnes extérieures :

- Salariés,
- Associés d'un GAEC,
- Interventions de prestataires.

A propos :

Mesures organisationnelles :

Dans les parcelles, privilégiez l'activité individuelle et isolée (*avec dispositif de prévention du travailleur isolé*) :

- Parcelles différentes,
 - Plusieurs rangs d'écart,
 - Travail en décalé.*
- Quand l'intervention à plusieurs sur une même tâche est indispensable, constituez des binômes, trinômes qui ne changeront pas jusqu'à nouvel ordre.
 - Privilégiez le travail côte-à-côte plutôt que face-à-face avec toujours la distance de sécurité entre les personnes.
 - Pour échange de charges, pratiquez la pose et la dépose pour éviter le passage direct entre les opérateurs.
 - Limitez les rotations de poste dans la journée.
 - Privilégiez les outils individuels.
 - L'outillage et le matériel partagé doivent être régulièrement nettoyés à chaque transmission d'un individu à l'autre et lors de la prise et la fin de la journée de travail.

Les bons réflexes :

Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique (SHA) ; se sécher les mains avec du papier/tissu à usage unique ;

Éviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche ;

Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher et le jeter aussitôt ;

Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable ;

Respecter les mesures de distanciation physique :

- Ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;

- Distance physique d'au moins un mètre.

Aérer toutes les trois heures pendant quinze minutes les pièces fermées ;

Nettoyer régulièrement les objets manipulés et les surfaces touchées.


Personnes en situation de handicap :


- En cette période de pandémie justifiant des mesures d'adaptation de postes et des modalités de travail plus exigeantes, l'insertion et le maintien en emploi de tous doivent être favorisés.
- Assurez-vous que les consignes sanitaires soient accessibles et que les règles de distanciation physique que vous instaurez permettent aux salariés en situation de handicap d'accéder à l'emploi ou d'exercer leur métier en télétravail ou sur leur lieu de travail habituel.
- Pour réaliser les aménagements et les adaptations nécessaires, des aides financières et des services de l'Agefiph et du Fiphfp existent et ont été adaptés au contexte du Covid -19 ». Les services de maintien dans l'emploi sont également mobilisables en appui des employeurs publics et privés.
- Plus d'info sur : www.agefiph.fr/
- Reportez-vous également à la fiche spécifique « Covid 19 – Travail des personnes en situation de handicap » disponible sur travail-emploi.gouv.fr



COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES


Se laver très régulièrement les mains


Tousser ou éternuer dans son coude


Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter


**SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque chirurgical jetable**

 Vous avez des questions sur le coronavirus ?
GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

 **0 800 130 000**
(appel gratuit)

Trois phases essentielles dans toute action

1- PRÉPARER

Pour les salariés et les tiers extérieurs :

- Prévoir de communiquer les consignes par un moyen de communication à distance : sms, e-mail, téléphone, tableaux d'affichage.
- Anticiper l'arrivée des intervenants : être averti de l'heure de passage pour préparer au mieux l'intervention.
- Anticiper l'information des intervenants dès l'accueil avant qu'ils ne se rendent sur les lieux d'intervention (collecte de lait, lieu d'insémination, lieu où se trouvent les animaux morts à retirer, silos d'aliments à remplir, etc.).
- Mettre à disposition des lingettes, gels hydroalcooliques, poubelles à pédale, etc.
- Mettre à disposition des intervenants extérieurs les moyens de se laver et de se sécher les mains (point d'eau, savon liquide, papier à usage unique, sacs-poubelle pour les déchets, etc.).

Organiser la journée de travail :

- Communiquer les consignes par téléphone, SMS, e-mail.
- Mettre en place les gestes barrières et les consignes de sécurité pour les réunions physiques.
- Organiser les embauches en horaires décalés pour limiter les contacts entre les personnes.
- Organiser la réception des matériaux et des marchandises, les chargements/déchargements pour limiter les contacts.
- Organiser l'entretien des tenues de travail au sein de l'entreprise.
- Mettre à disposition l'équipement de travail nécessaire à l'activité.

Prévoir la liste de ce qu'il faut absolument :

- Moyens d'hygiène :
 - savon liquide/gel hydroalcoolique
 - bidons d'eau claire dans les véhicules, sur les chantiers
 - essuie-mains à usage unique
 - sacs-poubelle
 - lingettes ou produits détergents pour nettoyer les matériels contacts et outils
- Affichage des recommandations (mesures barrières, lavage des mains, gel hydroalcoolique) :
 - dans les sanitaires
 - à proximité des bidons d'eau
 - à l'intérieur des engins et véhicules
- Dispositif de sécurité travailleur isolé (téléphone mobile, trousse de secours, etc.)
- Moyens de communication à distance : pas de partage de papier/crayon :
 - ordinateurs portables et connexion internet
 - téléphones (appel, SMS)

2 – REALISER

- **Respecter les distances de sécurité établies à un mètre minimum entre les personnes présentes sur l'exploitation.**
- **Nettoyer avant et après intervention le matériel utilisé par l'opérateur ou de manière collective** (poignées de portes, éléments de contention nécessitant une manipulation manuelle, volant et levier d'un tracteur et tout endroit de prise d'un objet – manche, anse, etc. – ne pouvant être évité) sans oublier les claviers d'ordinateur et les souris utilisées pour remplir les formalités administratives. Ne laissez pas de stylos à disposition.
- **Privilégier les activités demandant un fort effort physique en début de journée** afin de garder une vigilance nécessaire face aux gestes barrières lors de l'après-midi et du début de soirée.
- **Réorganiser les plannings des opérateurs afin de limiter le nombre de personnes présentes en même temps sur l'exploitation**, augmenter la plage horaire travaillée sur la journée pour travailler par roulement en scindant l'équipe en plusieurs sous-groupes si cela est possible.
- **Adapter les temps de pause et prévoir une rotation des opérateurs pour un nettoyage plus régulier des mains.**
- **Organiser la co-activité pour respecter les consignes de sécurité lors d'une intervention extérieure** : visites des techniciens, prestataires, fournisseurs...
- **Utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) :**
 - **le port des gants de travail de protection** pour éviter les coupures, le cambouis, etc... est important pour faciliter le lavage ultérieur des mains.
 - **se laver les mains** chaque fois que l'on met et enlève un EPI : gants, lunettes, combinaison, casque,
 - **ATTENTION : les gants contaminés portés au visage peuvent être source d'infection : privilégier les lavages fréquents des mains.**
- **Activités dans les bâtiments, principes de base :**
 - **espacer d'au moins un mètre les postes de travail** par marquage au sol.
 - si besoin, poser des séparations physiques entre chaque poste (paravent, plexiglas, filmc etc...).
 - **veiller à ce que le salarié reprenne le même poste de travail** chaque jour.
 - **adapter le travail en équipe sur les chaînes de production** (station de conditionnement, chaîne d'embouteillage) : augmenter les plages horaires de la production, doubler les équipes, prévoir un temps suffisant pour le changement d'équipe.

| | |
|--|--|
| <p style="text-align: center;">2 – RÉALISER</p> | <p>Cas particuliers :</p> <p>Conduite d'engins agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ limiter la présence en cabine à une seule personne, ◆ attribuer un seul et unique véhicule/machine par personne. Si le véhicule de chantier doit changer de conducteur, nettoyer le volant, les commandes, les poignées, etc., ◆ mettre en œuvre les gestes barrières lors des phases d'attelage/dételage des outils, si vous travaillez en binôme, ◆ aérer les cabines des engins. Travailler vitres baissées. <p>Utilisation de machines agricoles (planteuses, récolteuses...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ isoler les postes de travail par des séparations physiques (plexiglas, contreplaqué), ◆ réduire le nombre d'opérateurs sur la machine en adaptant la cadence. <p>Vente aux consommateurs, principes de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ le client ne touche pas les produits, le service est assuré par un salarié/exploitant équipé de gants, ◆ les produits sont déposés sur le comptoir par le vendeur puis dans un second temps récupérés par le client afin de respecter une distance minimale de sécurité, ◆ privilégier les modes de règlements « sans-contact ». |
| <p style="text-align: center;">3- VÉRIFIER</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Le respect des distances de sécurité d'un mètre minimum. • La disponibilité des produits nécessaires à l'hygiène. • La bonne application des procédures de nettoyage prévues. • L'élimination correcte des déchets dans des sacs fermés hermétiquement en fin de journée. • Procéder à des retours et partages d'expérience des aléas de la journée pour adapter l'organisation du travail et les mesures initialement prévues. • Prendre régulièrement des nouvelles de l'état de santé (éventuels symptômes, ressenti psychologique, appréhension, incompréhension, etc.) de vos collaborateurs régulièrement. • Attention : un risque peut en cacher un autre ! • S'assurer que l'attention portée au risque d'infection ne réduise pas l'attention portée aux risques propres aux exploitations agricoles (risque animal, machines, chutes de hauteur, manutentions, port des EPI, etc.). |

Les équipes de la Chambre d'agriculture se tiennent à votre disposition afin de vous accompagner pendant votre reprise d'activité suite au confinement.

Vous pouvez nous contacter par mail : agriculturecovid19@reunion.chambagri.fr ou par téléphone au 0262 94 25 94.

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades